

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le 27 JUN 2016

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Réf. Chr : 191116
Nos réf. : 2016-001977

Monsieur le Préfet de l'Aude

Affaire suivie par : Pascale FIEVET
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 91 – Fax : 04 67 15 68 12

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude
Service Urbanisme, Environnement et
Développement des territoires
9 rue de Cougaing
lieu-dit CS 90109
11300 LIMOUX

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de création d'un parc photovoltaïque au sol de "Mine d'or" sur les communes de Salsigne
et Villanière (11) déposé par EOLE- RES.**

Par courrier reçu le 15/04/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier création d'un parc photovoltaïque au sol de "Mine d'or" sur
les communes de Salsigne et Villanière (11) déposé par EOLE- RES.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND

